

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (2009)

**Heft:** 1837

**Artikel:** 1848 : le chaos initial : l'élection du tout premier Conseil fédéral n'avait rien à envier à celle du successeur de Pascal Couchepin

**Autor:** Delley, Jean-Daniel

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1013948>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

politique intérieure, où tout un pan de notre législation, dépendent de l'extérieur, il est essentiel de se doter d'un appareil unique qui assure la cohérence de nos positions et une présence visible et suivie dans les enceintes internationales.

La formation et la recherche ont elles aussi le privilège d'avoir deux ministres de tutelle, donc partenaires à temps partiel de leurs homologues étrangers. Ce partage est devenu à tel point irrationnel que le parlement s'en est saisi, sans succès jusqu'ici. Alors que la formation devient un facteur essentiel pour l'avenir de notre pays, les conflits sont permanents entre les cantons, leur conférences des directeurs de l'instruction publique et les deux départements, en particulier sur la formation post obligatoire – maturités, apprentissages en entreprises – et universitaire – écoles polytechniques, universités, hautes écoles spécialisées. Autre conséquence : comme ils ne sont que sept, nous n'avons pas un véritable responsable des affaires sociales – et donc pas de politique sociale cohérente. Santé et assurance maladie : le département de l'intérieur. Mais les assurances complémentaires au département des finances,

l'assurance chômage au département de l'économie publique; l'AVS AI et le deuxième pilier au département de l'intérieur, mais les rentes complémentaires et l'aide sociale aux cantons.

Au milieu des années nonante, le Conseil fédéral a été saisi d'un plan de réforme prévoyant de supprimer cet enchevêtrement de compétences en regroupant sous un même toit les services dont les responsabilités se recoupaient. Il en a accepté une partie : notamment de rapprocher la politique de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la politique des transports et de l'énergie; de regrouper la surveillance des banques de celle des assurances, de réunir dans un seul département la politique des étrangers et des réfugiés. Il lui reste à créer un département de l'économie de demain : celui de la science, de la recherche et de la formation, car c'est là l'essentiel de ce que l'Etat peut faire d'utile pour une économie libérale. On pourrait y joindre l'énergie et les télécommunications, des domaines où les développements technologiques sont importants. L'agriculture pourrait rejoindre au département de

l'environnement, de l'énergie, des transports et des télécommunications (DETEC) les forêts, l'environnement et l'aménagement du territoire. La politique conjoncturelle reviendrait là où elle doit être, au département de l'économie et des finances. Un secrétariat d'Etat au commerce extérieur, malmené par M. Couchepin, aujourd'hui partie du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), trouverait place au département des affaires étrangères, où l'on regrouperait également les services de coopération au développement des deux départements. Le Département de l'intérieur deviendrait celui des affaires sociales. Les défis qui nous attendent en matière de santé publique et de retraites, sans parler des problèmes de pauvreté, méritent bien un ministre à plein temps.

Certains s'étonnent qu'un pays puisse se contenter de sept ministres et de quelques trop rares secrétaires d'Etat. Or il faut bien constater que c'est le refus des conseillers fédéraux d'abandonner la moindre parcelle de responsabilité qui fait échec aux réformes pourtant indispensables. Les événements récents et les changements de personnes qui s'annoncent parviendront-ils à entamer cette inertie ?

## 1848 : le chaos initial

*L'élection du tout premier Conseil fédéral n'avait rien à envier à celle du successeur de Pascal Couchepin*

Jean-Daniel Delley (12 septembre 2009)

Si un large consensus régnait quant aux personnalités aptes à former le premier

gouvernement de la Suisse moderne, l'élection des sept magistrats en 1848 fut

pourtant mouvementée. Des péripéties que rappelle Rolf Hollenstein, auteur d'une

récente biographie d'Ulrich Ochsenbein dans « *Das Magazin* ».

Les 6 et 7 novembre 1848, les deux poids lourds de la politique fédérale, le Bernois Ulrich Ochsenbein et le Zurichois Jonas Furrer, sont élus sans discussion, le premier à la présidence du Conseil national, le second à la tête du Conseil des Etats.

Dix jours plus tard, élection du Conseil fédéral, les choses se compliquent. Le Genevois Fazy demande un report de l'élection : « *Nous ne sommes pas prêts* » déclare-t-il. Une opinion que partage Furrer pour qui cette élection ne peut résulter « *des machinations d'un petit club et du hasard* ». La proposition est rejetée. On passe au vote. Le premier tour doit être annulé car 155 bulletins sont retrouvés dans l'urne alors que seuls 134 parlementaires sont présents. A noter que 16 sièges sont encore vacants, l'élection des représentants fribourgeois n'étant pas validée pour cause

de fraude et les Bernois n'étant pas encore élus !

Après ce couac, tout se déroule sans heurts. Sont élus dans l'ordre le Zurichois Furrer, le Bernois Ochsenbein, le Vaudois Druey, le Soleurois Munzinger, le Tessinois Franscini, l'Argovien Frey-Herosé et le Saint-Gallois Naeff. Mais seul ce dernier accepte son élection. Furrer, Ochsenbein et Frey-Herosé demandent un temps de réflexion. Munzinger se trouve au Tessin en tant que représentant fédéral; Druey, qui n'est pas membre de l'Assemblée fédérale, est resté dans le pays de Vaud ; Franscini est au Tessin. L'acceptation d'une telle charge ne va pas de soi à l'époque de la diligence : l'élu doit se couper de sa famille, de ses amis et de son milieu politique. Mais pour les deux poids lourds Furrer et Ochsenbein, la réflexion est tactique. Leurs cantons respectifs aspirent à abriter la future ville fédérale. Furrer a clairement laissé entendre que son acceptation était lié au

choix de Zurich. Ochsenbein aussitôt élu suspend son acceptation au choix de Berne. Le Parlement est sous pression. Ochsenbein accélère alors le mouvement. Sans attendre la réponse des hésitants, il passe à l'élection du président de la Confédération. Furrer est élu et ne peut que s'incliner. Zurich ayant l'honneur d'abriter le premier président, Berne obtient la ville fédérale car le Parlement ne veut pas d'une concentration géographique du pouvoir et du prestige. Pour faciliter l'arbitrage, Ochsenbein avait auparavant déposé une motion stipulant que la ville fédérale ne pourrait abriter la future université fédérale – qui deviendra l'Ecole polytechnique.

Jonas Furrer convoque la première séance du Conseil fédéral pour le 21 novembre à 8 heures. Le gouvernement siège à quatre, les trois autres membres du collège n'ayant pas encore fait parvenir leur acceptation de la charge.

## Droit d'asile : de l'acharnement à la réalité

*Eveline Widmer-Schlumpf veut abandonner la procédure de non-entrée en matière*

Albert Tille (13 septembre 2009)

Revirement inattendu. La très rigoureuse Eveline Widmer-Schlumpf proposait en janvier un nouveau durcissement de la loi sur l'asile. Huit mois plus tard, elle envisage d'abandonner la procédure dite de non-entrée en matière. Cette procédure vise à refuser l'asile sans examen formel de la demande. Elle était la mesure

phare d'une réforme de la loi déposée par Ruth Metzler. Christoph Blocher avait mis la touche finale à cette rigueur en étendant la non-entrée en matière à tout requérant ne pouvant présenter une pièce d'identité valable. Il fallait dissuader les réfugiés de détruire leurs papiers pour mentir sur leur véritable

situation. Face à cette mesure jugée inique, les défenseurs du droit d'asile avaient lancé un référendum. Combat perdu d'avance. En septembre 2006, la loi était plébiscitée par vote populaire à une majorité de 68 %.

Depuis une décennie, la Suisse s'acharne à se rendre